

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
—  
PARIS  
—

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 619 645**

②1 N° d'enregistrement national :

**87 11814**

⑤1 Int Cl<sup>a</sup> : G 07 D 9/06.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21 août 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 8 du 24 février 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *SOUCHET Philippe Gérard Roger.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Philippe Gérard Roger Souchet.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Boîte à monnaie.

⑤7 Boîte permettant le transport, le stockage et le comptage  
des pièces de monnaie.

La boîte est constituée d'un seau avec anse et couvercle  
permettant son transport dans lequel un support contient des  
tubes gradués, adaptés à toutes les pièces de monnaie, que  
l'on extrait pour en lire la quantité, ce qui évite de faire des  
rouleaux à remettre à la banque.

Cette boîte est destinée principalement aux commerçants.

**FR 2 619 645 - A1**

D

1 Boîte contenant des tubes gradués permettant le transport, le stockage et un rapide comptage des pièces de monnaie.

Jusqu'à ce jour, les commerçants ne disposent que de monnayeurs plateaux permettant de rendre la monnaie à la clientèle. Ces monnayeurs ne permettent pas le stockage des grandes quantités de pièces reçues en cours de journée. Ces pièces, pour être remises à la banque, doivent ensuite être mises en rouleaux de papier suivant certaines quantités, ce qui est long, fastidieux et souvent source d'erreurs.

5 Cette boîte, munie d'une anse et d'un couvercle, contient un support percé de trous destinés à recevoir des tubes transparents gradués, adaptés à chaque type de pièce. Cette invention permet au commerçant :

- de stocker ses pièces facilement, ayant juste à les empiler dans le tube correspondant ;
- d'en connaître la quantité rapidement, ayant juste à extraire le tube du support pour y lire la graduation correspondant aux pièces contenues ;
- de transporter ses pièces à la banque sans avoir besoin de faire de rouleaux, le banquier pouvant d'un coup d'oeil vérifier la bonne quantité des pièces puis les transvaser dans des sacs à sa disposition.

15 Cette boîte sera de préférence de type seau en plastique, avec une anse et un couvercle. Le support, destiné à recevoir les tubes, sera en plastique rigide, d'un diamètre légèrement inférieur à celui du seau, percé de trous de différents diamètres en fonction des différents diamètres des tubes.

20 Les tubes seront de différents diamètres, en fonction des pièces de monnaie en circulation, ledit diamètre étant supérieur de 2mm à celui de la pièce concernée, permettant un meilleur empilage.

Le tube, en plastique rigide et transparent, sera fermé à une extrémité et terminé à l'autre par un collet battu, facilitant la préhension. Le tube sera gradué en partant de l'extrémité fermée d'un trait gravé à hauteur de chaque pièce, avec un trait plus épais toutes les cinq pièces et un chiffre correspondant à la somme atteinte tous les dix traits.

25 On trouvera gravé, sur le collet battu du tube ainsi qu'à côté du trou dans le support, le type de pièce correspondant.

30 Cette boîte à monnaie est destinée à toute personne qui, de par ses activités, utilise beaucoup de monnaie, principalement les commerçants.

- REVENDICATIONS

- 1) Boîte munie d'une anse et d'un couvercle pour transporter, compter et stocker toutes les pièces de monnaie existantes, caractérisée en ce qu'elle comporte un support destiné à recevoir des tubes gradués contenant les pièces de monnaie.
- 5 2) Tubes selon la revendication 1), caractérisés en ce qu'ils sont transparents, fermés à une extrémité, terminés à l'autre par un collet battu sur lequel figure le type de pièce correspondant, gradués en fonction de la hauteur de la pièce qu'ils sont destinés à recevoir, le diamètre du tube étant fonction de celui de la pièce.
- 10 3) Boîte selon les revendications 1) et 2), caractérisée par un support, percé de trous, de diamètres différents, correspondant aux différents diamètres des tubes destinés à recevoir les pièces de monnaie.